



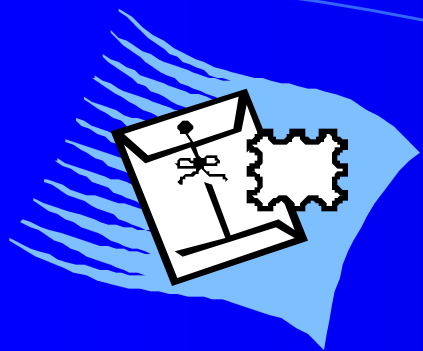
DIUST Symposium
des Infirmières
de Santé au Travail

Éthique et Infirmière de Santé au Travail

Janine Bigaignon-Cantineau

Coordinatrice nationale du DIUST





Plan

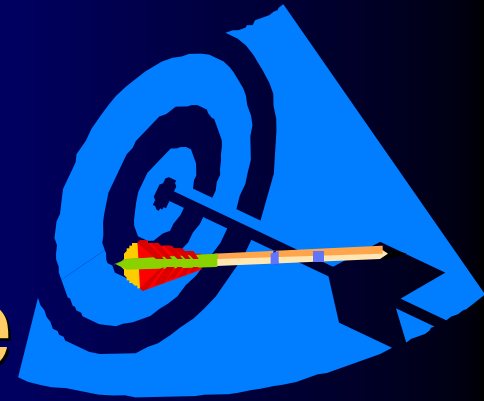
- Objectifs
- Mission des professionnels de santé
OMS/BIT
- Principes de base du code d'éthique de la
CIST
- Réglementation
- L'infirmière et la formation
- Conclusion

Mission des professionnels de santé et sécurité au travail OMS/BIT

Promouvoir et maintenir au plus haut niveau
le bien être physique, mental et social des
travailleurs dans tous les domaines



Objectifs des professionnels de santé



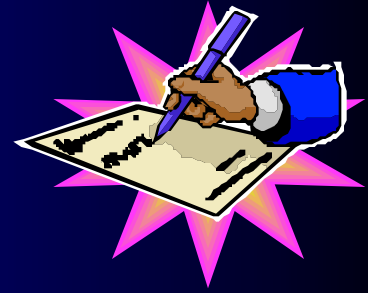
- Protéger la santé et promouvoir le bien être des travailleurs
- Promouvoir l'établissement et le maintien d'un milieu de travail sûr et sain
- Promouvoir l'adaptation du travail aux capacités des travailleurs en tenant compte de leur état de santé
- Assurer de bonnes pratiques en entreprise

Principes de base reposant sur le code international d'éthique



- « L'exercice de la santé au travail doit être mené selon les normes professionnelles et les **principes éthiques** les plus rigoureux.
- Les professionnels de la santé au travail sont **au service du bien-être** des travailleurs, aussi bien individuellement que collectivement.
- Ils contribuent aussi à la santé publique et à la salubrité de l'environnement.

Deuxième Principe



- La protection de la vie et de la santé du travailleur, le respect de la dignité humaine et la promotion des principes d'éthique les plus élevés dans les politiques et les **programmes de santé au travail** font partie des obligations des professionnels de la santé au travail.
- **L'intégrité dans l'attitude** professionnelle, l'impartialité et la protection de la confidentialité des données de la santé et de la vie privée des travailleurs font aussi partie de ces obligations.

Troisième principe



- Les professionnels de la santé au travail sont des **experts** qui doivent jouir d'une indépendance professionnelle totale dans l'exercice de leurs missions.
- Ils doivent **acquérir** et **entretenir** les **compétences nécessaires** pour cet exercice et ils doivent **exiger** les conditions qui leur permettent de s'acquitter de leurs tâches selon la **bonne pratique** et **l'éthique professionnelle**.



- Code du Travail

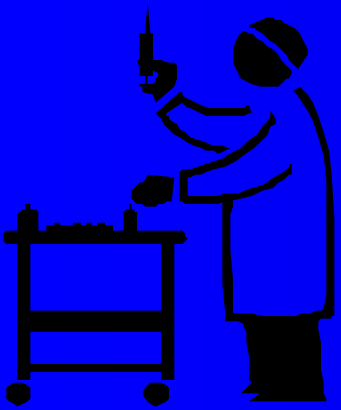
- **Article 241-36 :**

Le personnel infirmier a pour mission notamment d'assister le médecin dans l'ensemble de ses activités.

Devoirs éthiques

- Décret n°93-221 du 16 février 1993

Article 10: « Pour garantir la qualité des soins qu'il dispense et la sécurité du patient, **l'infirmier a le devoir d'actualiser et de perfectionner ses connaissances professionnelles** »

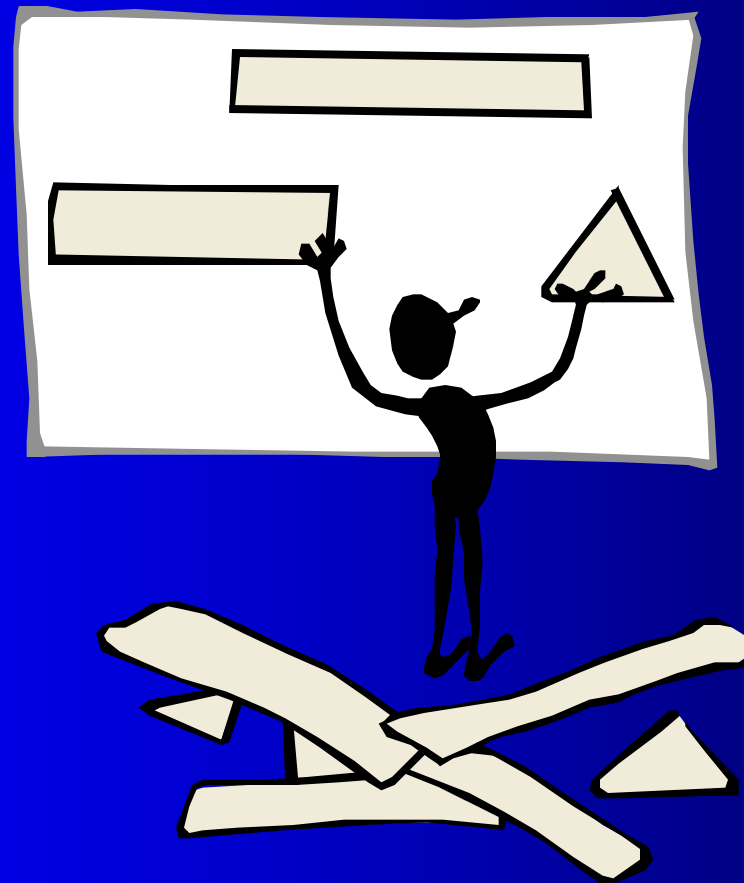


L'Infirmière et la formation

- Vue à partir des missions des professionnels de santé
- Maintenir ses compétences à haut niveau
- Savoir prendre soin des salariés et de l'Entreprise, **pas seulement** donner des soins

Donner des soins & Prendre soin

Changement des besoins de santé



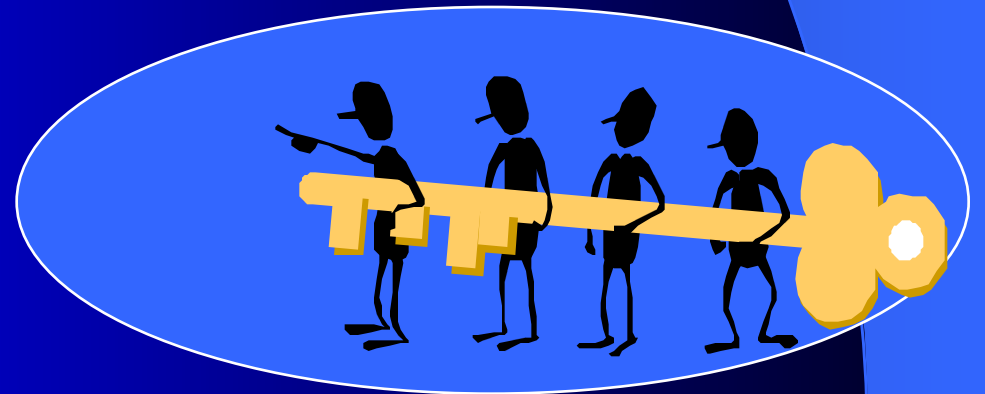
Les Changements

- Conditions de travail :
 - Nouvelles technologies
 - Nouveau style de communication
 - Augmentation des maladies professionnelles
 - Augmentation des Accidents du Travail
- Manque de formation
- Violence et souffrance au travail



Changements dans les Services de Santé

- Vitesse et rapidité des communications
- Pénurie de professionnels formés
- Éducation et formation du personnel
- Interdisciplinarité
- Compétences



CONCLUSION

L'infirmière doit savoir prendre sa place dans le système de soins

Elle exerce sa profession dans le respect de la réglementation et du code d'éthique

Elle doit avoir accès à la formation



Merci de votre attention